



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 6 mai 2025 à 19h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #6 - Charles Martin

Est absente:

- Siège #5 - Nathalie Leblanc

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-05-038 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er avril 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2025.
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-001 « Règlement fixant un remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargé par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2025. »
 - 5.2 - Approbation du rapport financier 2024
 - 5.3 - Dépôt des faits saillants de l'année 2024
 - 5.4 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables
- 6 - VOIRIE
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-05-039

3.1 - Séance ordinaire du 1er avril 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} avril 2025 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2025-05-040

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2025.

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 6 mai 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 7 du mois de mai 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-001 « Règlement fixant un remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargé par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2025. »

Avis de motion au règlement # 2025-001 « Règlement fixant un remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargé par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2025 »

Je, soussigné, Alexandre Talbot, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2025-001 ayant pour objet un remboursement des frais de non-résident sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a

mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Alexandre Talbot,
Conseiller

2025-05-041 5.2 - Approbation du rapport financier 2024

Considérant que le rapport financier 2024 a été présenté par le Groupe RDL Victoriaville S.E.C.R.L.;

Considérant que le conseil approuve le dépôt dudit rapport financier;

Il est proposé par: Charles Martin
Appuyé par Sylvain Plante

Et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tels que présentés et déposée pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-05-042 5.3 - Dépôt des faits saillants de l'année 2024

Monsieur le maire fait la lecture des faits saillants de l'année 2024 et en fait le dépôt.

Ledit rapport sera publié dans le prochain écho.

2025-05-043 5.4 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Séraphine ;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

Madame Amélia Lacroix	Madame Pénélope Houle
Monsieur Daniel Moreau	Monsieur Philippe Habel
Monsieur Vincent Roy	Monsieur Samuel Jodoin
Madame Meghan Simard	Madame Valérie Gagné

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de promouvoir le transport collectif.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 12 et terminée à 19 h 35.

2025-05-044

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, il est proposé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière